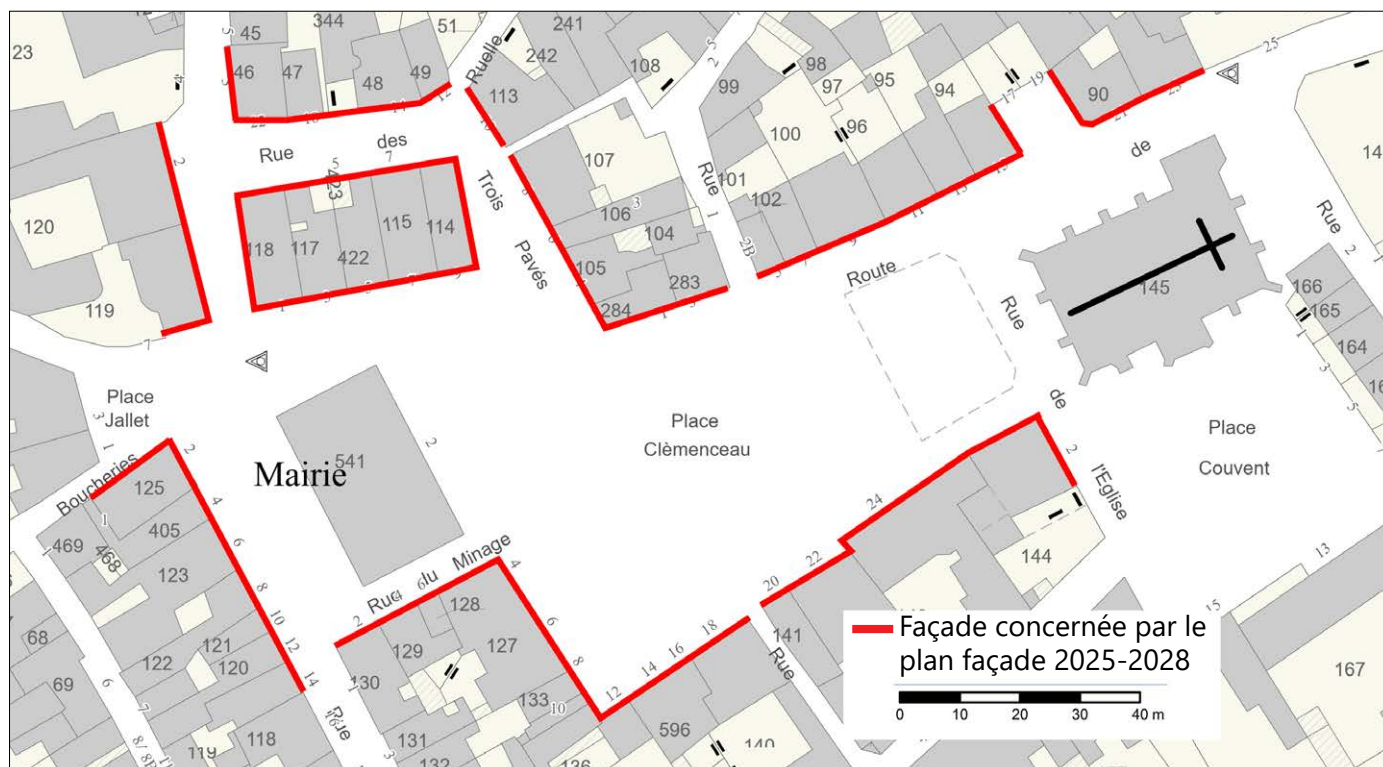


Plan façades : du bonus pour la rénovation, par quartiers successifs

Les aides disponibles sur l'ensemble du territoire vont être renforcées dans les secteurs stratégiques, sur un temps limité.



Premier secteur concerné par le plan façade 2025-2028

Les subventions aux travaux améliorant l'état du petit patrimoine et l'aspect des bâtiments privés visibles depuis l'espace public (nettoyage, ravalement, menuiseries...) sont toujours en place. Au printemps 2025 le règlement de subvention a été révisé pour mieux répondre à l'objectif initial : aider au financement du surcoût des matériaux de rénovation traditionnels et se concentrer plus particulièrement sur les façades.

Le principe du «plan façade» est le doublement du montant des aides sur un secteur pendant 3 ans.

Doublement des aides

Le premier plan façades 2025-2028 favorisera l'embellissement des pourtours de la place Clémenceau. Puis un nouveau périmètre pourra être défini en 2028 sous la prochaine mandature.

Règlement de subvention en mairie